

VILLE DE RIORGES

N° 6_2

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 23 MAI 2019 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 24 mai 2019.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 21 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Brigitte MACAUDIERE, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Martine SCHMÜCK, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Gilles CONVERT, Michelle BOUCHET, Isabelle BERTHELOT, Blandine LATHUILIERE, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : Guy CONSTANT

Secrétaire élu pour la durée de la session : Alain ASTIER

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Martine SCHMÜCK	Jean-Luc CHERVIN
Nathalie TISSIER-MICHAUD	Véronique MOUILLER
Nabih NEJJAR	Eric MICHAUD
Stéphane JEVAUDAN	Bernard JAYOL
Gilles CONVERT	Roland DEVIS
Michelle BOUCHET	Jacky BARRAUD
Isabelle BERTHELOT	Pascale THORAL
Blandine LATHUILIERE	Pierre BARNET
Suzanne LACOTE	Monique VIAL
Martine LAROCHE-SZYMCZAK	Andrée RICCETTI
Florence COLOMB	Jacqueline RUBLON

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

ACTION SOCIALE-SANTE-JEUNESSE

**MISE A DISPOSITION DE ROANNAIS AGGLOMERATION,
DE LOCAUX COMMUNAUX (ESPACE ENFANCE FAMILLE)
APPROBATION D'UNE CONVENTION**

Roland DEVIS, conseiller municipal, expose à l'assemblée :

"Les services de Roannais Agglomération, à la recherche d'un local, ont sollicité un espace auprès de la ville de Riorges afin d'héberger les temps collectifs du Relais Assistantes Maternelles, précédemment accueillis au Centre social de Riorges.

La commune de Riorges, propriétaire de l'immeuble dénommé Espace Enfance Famille, situé 319 rue Léon Blum à Riorges, met à disposition de Roannais Agglomération, une partie du rez-de-chaussée de ce bâtiment. L'espace dédié représente une superficie globale de 45 m².

Pour fixer les modalités et les obligations d'occupation des locaux, il convient de passer une convention de mise à disposition avec Roannais Agglomération.

La ville prend à sa charge les grosses réparations et les réparations courantes liées à l'entretien des bâtiments ainsi que les assurances et les taxes immobilières.

La présente convention est consentie sans contrepartie financière.

Toutefois, une participation annuelle sera réglée au titre des charges de fonctionnement d'occupation des locaux privatifs par Roannais Agglomération comprenant l'électricité, l'eau, le chauffage.

Roannais Agglomération s'engage ainsi à rembourser à la ville de Riorges les charges et dépenses de toute nature incombant à la commune conformément à la répartition définie dans la convention.

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de trois ans. Elle prend effet à compter du 15 juin 2019 pour se terminer le 14 juin 2021."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention à passer avec Roannais Agglomération, dont le projet est joint à la présente délibération ;
2. autorise le maire à la signer ainsi que tous les actes de gestion en découlant.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,
Riorges, le 24 mai 2019
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN